

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Présents : Evelyne ROUX Maire, Sonia JEAN Adjointe, Patrick MARSAC, Julien MARIETTA TONDIN, Xavier OTERO Adjoints, Hervé ROGATION, Marie-Aude DUVERDIER, Olivier LESERNE, Marie-Christine BAZINE, Christophe BESSON, Jean-Claude PINAULT, Hervé SPEYBROEK.

Excusés : Olivia DUBREUIL pouvoir à Xavier OTERO, Jean-Marie FURNION pouvoir à Hervé ROGATION

Election du secrétaire de séance : Sonia JEAN

Il est proposé de rajouter deux délibérations en Finances : mise à disposition des salles et renouvellement de convention avec associations, et étude du dossier de vidéo projection.

Adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT :

Compte rendu de la séance du 15 juin 2021 :

Le compte rendu de la séance du 15 juin 2021 ne fait l'objet d'aucune observation.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement des conventions d'utilisation des locaux communaux :

Madame le Maire donne lecture des conventions d'utilisation des locaux pour le Club de Yoga, le club «Senzola Do Perigord » qui dispense des cours de capoeira, et le club de pétanque.

Un article est rajouté pour le pass sanitaire.

Adopté à l'unanimité

FINANCES :

Comptes de gestion :

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le percepteur lui a transmis des comptes de gestion du budget principal, et du budget commerce.

Ceux-ci sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs votés par le conseil.

Adopté à l'unanimité

Amortissements :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le percepteur a demandé que le Conseil fixe les durées d'amortissement pour les travaux réalisés par le SDE 24.

Il est proposé pour le compte 2014182 (bâtiments et installations) une durée de 15 ans et pour le compte 4818 (charges à étaler) une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Patrick Marsac quitte la salle

Remboursement de frais :

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que Leroy Merlin, suite à une erreur de son fichier client n'a pas pu faire de facture au nom de la commune.

Monsieur MARSAC Patrick, ayant été retirer les matériaux, a payé la facture.

Madame le Maire propose au conseil de le rembourser.

Adopté à l'unanimité

Subvention dans le cadre du programme Amélia :

Un dossier de rénovation d'habitation est terminé et validé par le Grand Périgueux, il est donc demandé d'accepter le paiement de la subvention sur présentation du décompte définitif.

Adopté à l'unanimité

Bilan du Programme AMELIA sur la commune :

Les premiers dossiers ont été validés en mai 2019.

Donc en 2 ans il a été validé pour 239 565.52 € TTC de travaux.

Il a été attribué 151 024.77 € de subventions aux particuliers soit 63.04 % pour effectuer les travaux, par le Grand Périgueux, l'ANAH, les caisses retraites, et la commune.

L'apport de la commune est au 31.08.2021 de 15 707.30 €

Les travaux subventionnés sont principalement des travaux concernant l'assainissement, l'économie d'énergie, et l'adaptation au handicap.

Ces travaux ont donc donné du travail pour les entreprises locales.

La commune s'étant engagée pour une participation annuelle de 5000 €, les prochains dossiers passeront sur 2022.

Décisions modificatives

Madame le Maire propose d'inscrire ces recettes supplémentaires dans le budget au moyen de décisions modificatives. Il s'agit du FCTVA ce qui permet de financer la rénovation de l'éclairage public chemin du Rat et ensuite il est proposé de faire des virements de comptes à comptes selon différentes imputations budgétaires demandées par le percepteur.

Il est aussi augmenté l'article personnel non titulaire avec en recettes le versement de la CNP.

Adopté à l'unanimité

Vidéo Protection :

Madame le Maire indique que suite au grand nombre d'incivilités rencontrées sur la commune elle s'est renseigné auprès de la gendarmerie pour mettre en place dans la ville des caméras de vidéo protection.

Elle propose au Conseil de contacter les services de la Préfecture pour lancer la procédure qui est très encadrée, et de monter les dossiers de demande de subventions.

Adopté à l'unanimité

VOIRIE :

Déclassement chemin Saint Privat après enquête publique :

Madame le Maire donne lecture au Conseil des conclusions du commissaire enquêteur à savoir : « Il émet un avis FAVORABLE à ce projet d'aliénation sous réserve que les droits de MM Piedrafita et Kronenberger soient préservés. La canalisation d'alimentation en eau potable et le compteur, s'ils ne peuvent pas être déplacés sur le chemin de servitude, fassent à leur tour l'objet de l'institution d'une servitude afin que les agents du service public de l'eau puissent y accéder. »

Le Conseil décide de suivre les conclusions du commissaire enquêteur.

Adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE :

Statuts du SIVOS :

Madame le Maire expose que le SIVOS demande une modification des statuts pour y inclure la mission de gestion du gymnase et du plateau sportif.

Adopté à l'unanimité

SDE 24 :

Madame le Maire propose de faire procéder aux travaux d'éclairage public Chemin du Rat ainsi que sur le parking qui va être créé en face du centre médico social. Elle propose également d'enfourer les réseaux télécom.

Le financement sera assuré par un excédent de recettes sur le FCTVA.

Adopté à l'unanimité

SDE 24 :

Madame le Maire fait part de l'étude réalisée par le SDE concernant l'éclairage public du boulodrome.

Le financement sera à prévoir en 2022.

Adopté à l'unanimité

SDE 24 : TRAME NOIRE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que ces deux dernières années, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial.

Le Grand Périgueux montre une volonté claire de s'engager dans la transition écologique.

Parmi les enjeux de cette transition, il est nécessaire de lutter contre la pollution lumineuse.

L'éclairage extérieur, public et privé, impacte en effet la biodiversité en ce qu'il peut représenter un obstacle fragmentant les espaces naturels.

Des solutions existent, telles que l'aménagement de trames noires, qui permettent d'assurer la continuité écologique, à l'instar des trames vertes et bleues.

Le Syndicat Départemental d'Énergies (SDE 24) propose aux communes de la Dordogne d'adhérer au projet « Trame Noire ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De s'engager dans ce projet collectif, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, afin de mener une réflexion sur la mise en œuvre de trames noires pour lutter contre la pollution lumineuse.
- D'autoriser des études nécessaires à la définition de trames noires.
- De notifier au Grand Périgueux, par délibération, l'adhésion de la commune à ce programme avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Fédération de pêche : Madame le Maire indique qu'après un an de démarches auprès de la Fédération de pêche , le parcours de pêche à la Plaine du Gué a été labellisé « Parcours Pêche Famille » .

Portage de repas : Le CIAS du Grand Périgueux propose ce service et souhaite élargir ce service aux communes du Grand Périgueux.

Bilan des travaux :

WC PUBLICS : Le bâtiment est terminé, il ne reste que les enduits extérieurs.

Chemin du Rat : Les travaux de création d'un parking de 18 places et la refonte complète de la rue ont commencé et devraient durer plusieurs mois.

Elagage : Il a été demandé aux habitants du « Craot » de bien vouloir élaguer les bois en bordure du chemin, ce qu'ils ont tous fait, afin de refaire toute la rue.

Un courrier de remerciement leur a été adressé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30